

Conseil communal du 1er mars 2012

Les Conseillers William Nijssen (VBL), José Smeets (RAL) et Benoit Houbiers (RAL) étaient absents.

Aucune question n'a été posée.

Le décret communal dit que la commune doit disposer d'un **système de réclamation**. Le conseil a approuvé le règlement et opte pour le mettre sur pied en collaboration avec le CPAS (8 oui, 3 non, 1 non valable).

Le tourisme cycliste excessif est non seulement préjudiciable pour nos citoyens, mais également pour les habitants de nos communes voisines. La commune de Fouron va, en collaboration avec les communes du Limbourg néerlandais telles que Vaals, Eijsden-Margraten et Gulpen et éventuellement avec la commune liégeoise de Plombières, travailler à une politique commune en matière de cyclisme. Le conseil communal a approuvé l'avis concernant une **politique cycliste commune et interfrontalière**, ainsi que les plans et le règlement (11 oui, 1 non valable).

L'appareillage électoral actuel destiné aux élections ne sera plus utilisé pour les prochaines élections du 14 octobre. Les Autorités flamandes mettent à notre disposition de **nouveaux appareils** à titre de prêt. Le conseil communal marque son accord et souhaite également voter de manière digitale en ce qui concerne les prochaines élections (11 oui, 1 non valide).

La Conseillère Anne-Mie Palmans-Casier a été désignée en qualité de représentante à la **Réunion générale extraordinaire concernant le Petit Patrimoine** (8 oui, 4 non).

Le conseil communal a pris connaissance de la **candidature** d'Hubertine van Roosmalen en qualité de représentante des associations socio-culturelles au sein du **conseil de gestion de la bibliothèque**.

Depuis de nombreuses années, la commune offre le service "**hacher à domicile**" à nos citoyens. **Le règlement de ce service a été renouvelé** (8 oui, 4 non).